

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON**

SEANCE DU JEUDI 07 JUILLET 2016

L'an deux mille seize le sept juillet à 18 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2016-115

OBJET : OPERATION GRAND SITE DU MASSIF DES OCRES - IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - CONSTITUTION D'UNE LISTE D'ELUS SIEGEANT AU COMITE DE PILOTAGE

MEMBRES EN EXERCICE : 50 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 39

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Patrick ESPITALIER, M. Frédéric SACCO, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, Mme Gaëlle LETTERON, M. Olivier CUREL, Mme Peggy RAYNE
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Bruno VIGNE-ULMIER
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Xavier ARENA
MÈNERBES : M. Patrick MERLE représenté par Fabienne GATIMEL
ROUSSILLON : M. André BONHOMME
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT
VIENS : Mme Mireille DUMESTE
VILLARS : M. Guy SALLIER

Absents excusés :

APT : Mme Isabelle TAILLIER, M. Christophe CARMINATI
BUOUX : M. Philippe ROUX
GARGAS : M. Maxime BEY, Mme Corinne PAÏOCCHI
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
ST SATURNIN LES APT : Mme Marianne FIELD, Mme Gisèle MAGNE
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN

Procurations de :

APT : M. André LECOURT donne pouvoir à M. Lucien AUBERT, Mme Isabelle VICO donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. Cédric MAROS donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Marcia ESPINOSA donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Laurent DUCAU donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Monique CARRETERO donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI
BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE donne pouvoir à M. Pascal RAGOT
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à M. André BONHOMME
ST SATURNIN LES APT : M. Philippe LEBAS donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20160627-lmc1D00115
Date de télétransmission : 12/07/2016
Date de réception préfecture : 12/07/2016

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 341-15-1 du Code de l'Environnement,

Vu les compétences de la communauté de communes, notamment la compétence « 1.2. Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté de communes » et plus particulièrement « Le soutien et la participation à des projets de valorisation et de développement touristique intéressant l'ensemble du territoire »

Vu la délibération n°CC2012-151 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon en date du 27 novembre 2012 portant financement de la structure transitoire pour la gestion, l'animation et la coordination de l'opération Grand site du massif des ocres,

Vu la délibération 59-2012 de la Communauté de Communes du Pont Julien en date du 15 novembre 2011 relative au financement de l'opération Grand site du massif des ocres,

Considérant que le label Grand Site de France est un label attribué par le Ministère en charge de l'Écologie pour une durée de 6 ans - après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages - du Réseau des Grands Sites de France - à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation après avoir mis en œuvre un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable,

Considérant que le ministère en charge de l'Écologie a demandé en mai 2009 au Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) de mener l'étude de l'Opération Grand Site (OGS) du massif des ocres. L'OGS permet de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation et de mise en valeur du territoire répondant aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation, ce qui est le cas du massif des ocres,

Ainsi une Opération Grand Site poursuit trois objectifs :

- Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

En 2012, la Communauté de communes du Pays d'Apt et la Communauté de communes du Pont Julien ont délibéré pour confier au PNRL la gestion, l'animation et la coordination de l'OGS du massif des ocres.

Le travail mené par le Parc du Luberon a permis d'élaborer en 2011 un diagnostic territorial qui a conduit à l'élaboration d'une stratégie d'actions pour les communes du site classé au titre de la loi 1930 - Apt, Roussillon, Gargas, Villars, Rustrel, Gignac, Caseneuve - et les communes de Goult, Saint Saturnin les Ap, Viens. Cette stratégie vise à :

- Organiser les mobilités
- Révéler le patrimoine ocrier
- Accueillir le public
- Favoriser les retombées locales
- Accompagner la biodiversité et les espaces naturels.

Suite à cela, un plan d'action a été défini en 2012. Il comprend 41 fiches actions à mettre en œuvre soit par le Parc naturel régional du Luberon, soit par les communes concernées par l'OGS, soit par la Communauté de communes.

Considérant l'impact et les retombées économiques et touristiques de la labellisation Grand Site de France, il est proposé au conseil de délibérer pour :

- Confirmer la volonté de la communauté de communes de poursuivre la démarche « Opération Grand Site du massif des ocres »
- Décider que la Communauté de communes portera désormais le projet de Grand Site de France (labellisation GSF) en collaboration avec le PNRL (lien qui sera formalisé ultérieurement dans le cadre d'une convention spécifique)
- Dresser la liste d'élus représentant les communes de la CCPAL pour siéger au comité de pilotage de l'Opération Grand Site.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Confirme la volonté de la communauté de communes de poursuivre la démarche « Opération Grand Site du massif des ocre »,

Décide que la Communauté de communes portera désormais le projet de Grand Site de France (animation, coordination, communication et mobilisation des partenaires territoriaux en vue de la labellisation GSF),

Dresse la liste d'élus représentant les communes de la CCPAL pour siéger au comité de pilotage de l'Opération Grand Site comme suit :

APT	Monsieur SACCO	Frédéric
AURIBEAU	Monsieur NERVI	Frédéric
BONNIEUX	Monsieur RAGOT	Pascal
CASENEUVE	Monsieur RIPERT	Gilles
CASTELLET	Monsieur GINTOLI	Edmond
CERESTE	Monsieur BAUMEL	Gérard
GARGAS	Madame LE ROY	Laurence
GIGNAC	Monsieur BEY	Maxime (suppléant)
GOULT	Madame PASQUINI	Sylvie
LAGARDE D'APT	Monsieur PERELLO	Didier
LIoux	Madame MURAT	Elisabeth
MÈNERBES	Monsieur FARGE	Francis
MURS	Monsieur MERLE	Patrick
ROUSSILLON	Monsieur ARENA	Xavier
	Monsieur BONHOMME	André
	Madame GATIN	Sabine (suppléante)
RUSTREL	Monsieur TARTANSON	Pierre
SAIGNON	Madame BREST	Isabelle
ST MARTIN DE CASTILLON	Monsieur DELAN	Pascal
ST PANTALÉON	Monsieur MILLE	Luc
ST SATURNIN LES APT	Madame MAGNE	Gisèle
SIVERGUES	Monsieur DEVAUX	José
VIENS	Madame DUMESTE	Mireille
VILLARS	Monsieur SALLIER	Guy

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
M. Gilles RIPERT



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20160627-lmc1D0011510-
Date de télétransmission : 12/07/2016
Date de réception préfecture : 12/07/2016